

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 20 octobre 2020

PRESENTS : Erika BAU, Pauline BOISIER, Céline DEGENEVE, Yannick FOREL, Emmanuel JOSSERAND, Valérie MALJEAN, Bruno MEILLE, Eric MISSILLIER, Cyrille MOIRANT, Olivier NICODEX, Jérôme PERRET, Catherine RUBIN, Marielle TILLOLOY, Anthony TROMBERT, Michel VURLI

Secrétaire de séance : Michel VURLI

A l'appel de l'Association des Maires de France, M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à observer une minute de silence en hommage à M. Samuel PATY, victime de l'attaque terroriste de Conflans-Sainte-Honorine du 16 octobre dernier.

Compte rendu de la réunion du 22 septembre 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 20 janvier 2020

Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire

► Déclaration d'Intention d'aliéner

Date	Superficie	Adresse du bien
30/09/2020	1 600 m ²	Route d'Agy

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption.

1. Contrats d'assurance de la Commune – Autorisation donnée au Maire pour signer les marchés

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé, pour publication, le 08/07/2020 et a été publié sur la plateforme mp74 le 08/07/2020 et dans Le Dauphiné Libéré le 13/07/2020 pour les contrats d'assurances de la Commune.

Un cahier des charges a été réalisé, avec l'aide du Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES, pour de nouveaux marchés qui devront prendre effet le 1er janvier 2020 pour une durée de quatre ans.

Il vous est rappelé la nature des différents contrats, à savoir :

- Lot 1 : assurance Multirisques
- Lot 2 : assurance Auto-Missions
- Lot 3 : assurance des prestations statutaires

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, la Commune a reçu les candidatures et les offres de quatre compagnies d'assurances avant le 04/09/2020, 12 heures. Aucune offre n'est arrivée hors délai. Les candidatures ont ensuite été analysées et les compagnies ont toutes été déclarées "admissibles à concourir".

Les offres des compagnies d'assurances ont été ouvertes et les taux et les primes ont été enregistrés.

Les offres ont ensuite été analysées, par lot, conformément aux critères figurant au règlement de la consultation, à savoir :

- Valeur technique de l'offre : adéquation de la réponse des candidats par rapport à la demande figurant au dossier de consultation. Il s'agissait d'apprécier les réserves et les observations formulées par les candidats à l'appui de leurs offres ;
- Tarifs appliqués ;
- Assistance technique et moyens consacrés à la gestion du contrat (délais de réponse, mise en place d'un interlocuteur unique, modalités de règlement des sinistres, etc ...) ;

Les critères ci-dessus intervenant pour le jugement des offres sont affectés du coefficient pondérateur suivant

Pour les lots n°1 et n°2

Critères	Pondération
1- Valeur technique	55
2- Prix	45

Pour le lot n°3

Critères	Pondération
1- Valeur technique	35
2- Prix	35
3- Assistance technique	30

Le Cabinet ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES a présenté son analyse le 12/10/2020. Lors de cette réunion, le Pouvoir Adjudicateur a attribué les marchés par lot et a arrêté le montant des franchises et les prestations supplémentaires éventuelles selon les différents contrats d'assurances.

Ces marchés doivent désormais faire l'objet d'une délibération expresse de l'assemblée délibérante autorisant le Maire à signer les différents actes d'engagement.

Aussi, vous est-il demandé d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les compagnies et pour les montants désignés ci-dessous,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer des marchés avec les compagnies d'assurances désignées ci-après et pour les montants de primes suivants :

LOTS	Assureur	Prime
Lot n°1 - Assurance Multirisques	SMACL Assurances 141, Avenue Salvador ALLENDE 79031 NIORT	2 675,80 €
Dommege aux biens		1 855,86€
Responsabilité civile		541,51€
Protection juridique		225,71€
Protection fonctionnelle		52,72€
Lot n°2 - Auto-Missions	Assurances PILLIOT Rue de Witternesse BP 40 002 62921 AIRE SUR LA LYS Cedex	312,54 €
Lot n°3 - Assurance des prestations statutaires	GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne 50, rue de Saint Cyr 69251 LYON Cedex 09	9 752,40€

- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement des quittances des compagnies d'assurance sont inscrits au budget primitif 2020 aux articles « 6161 : Frais d'assurances » et « 6455 : Cotisation assurance personnel » du budget primitif 2020.

2. Déneigement, salage et gravillonnage des voies communales et des stationnements publics – Autorisation donnée au Maire de signer le marché

Etant concernée par le dossier, Mme Pauline BOISIER s'abstient de participer au débat et au vote en se retirant de la salle.

Par décision n°01-2018 en date du 5 décembre 2018, Madame le Maire a décidé d'attribuer le marché de prestation de déneigement salage et gravillonnage des voies communales et des parkings à la SARL BOISIER Alain TP.

Ce marché arrivera à échéance le 14 novembre 2020. Il convient donc de procéder au renouvellement dudit marché, qui sera conclu à compter du 15 novembre 2020 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, soit trois ans maximum.

Considérant que, par délibération n° 2020-05-01 en date du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 40 000€ H.T.,

Considérant que le montant du marché de déneigement, salage et gravillonnage des voies communales et des stationnements publics est supérieur au montant délégué par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire, une délibération est dès lors obligatoire afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence, publié le 24 septembre 2020 dans le Dauphiné Libéré et sur la Plateforme www.mp74, avec une remise des offres fixée au 12 octobre 2020 à 12 heures.

Considérant que Commune a reçu la candidature et l'offre d'une seule société dans les délais impartis, à savoir la SARL BOISIER Alain TP, et qu'aucune offre n'est parvenue hors délai,

Considérant que, suite à l'analyse de la candidature par les membres de la commission « MAPA », la Société BOISIER Alain TP a été admise à concourir,

Considérant que la concurrence a joué correctement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** le marché de prestation de déneigement, de salage et gravillonnage des voies communales et des stationnements publics à la SARL BOISIER Alain TP - 1449 Route d'Arâches 74300 SAINT SIGISMOND.
- **PRECISE** que ce marché est conclu à compter du 15 novembre 2020, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois au maximum.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché correspondant dans les conditions susvisées et tout document s'y rapportant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront prélevés au Chapitre 011 – article 615231 du budget.

3. Subvention à la coopérative du groupe scolaire Tom MOREL

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention sollicitée par la coopérative scolaire du groupe scolaire Tom MOREL au titre de l'année 2020/2021 pour contribuer aux actions suivantes :

- Apprentissage du vélo : prise en charge de tous les élèves de la Petite section au CM2 dans le cadre du Savoir Rouler, établi par les programmes de l'Education Nationale - passage du permis vélo (Coût moniteur de VTT = 1 200€)
- Apprentissage du ski de fond : prise en charge des élèves du CP au CM2 dans le cadre du savoir skier, établi par les programmes de l'Education nationale (Coût Moniteur de ski ESF = 700€)

- Achat de fournitures courantes : 600€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'ATTRIBUER à la coopérative du groupe scolaire Tom MOREL 600€ pour l'achat de fournitures courantes et 700€ pour le financement du moniteur ESF de ski de fond,
- PRECISE que ces montants sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2020
- PRECISE que la demande relative à l'apprentissage du vélo sera examinée lors de l'élaboration du budget 2021.

4. Extinction partielle de l'éclairage public

Monsieur le Maire exprime la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise de la consommation d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Cette démarche volontariste de la commune de Saint Sigismond est en adéquation avec les démarches étatiques développées suite au Grenelle de l'environnement, à savoir le décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 et son arrêté ministériel du 25 janvier 2013 qui entre en application le 1er juillet 2013 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE d'adopter le principe de couper l'éclairage public tout ou partie de la nuit,
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Une première expérimentation concerne la route des Aires pour laquelle l'extinction est programmée de 23 heures à 5 heures.

5. Informations questions diverses

▶ Nettoyage des pistes de ski du plateau d'Agy

Un appel à bénévoles est lancé pour participer au nettoyage des pistes de ski de fond du plateau d'Agy initié par le Centre Nordique d'Agy, qui aura lieu le 25 octobre 2020 à partir de 9 heures.

▶ Nouvelles normes sanitaires à compter du 19/10/2020

Suite à l'instauration, à compter du 19 octobre 2020 de l'état d'urgence sanitaire, de nouvelles mesures de protection sont mises en place, interdisant notamment tout évènement incluant repas et/ou buvettes. Dans ces conditions, sont susceptibles d'être annulés l'après-midi jeux et le marché de Noël organisés respectivement par l'Association La Sauvegarde et les Amis de l'Ecole.

▶ Des lampes offertes pour les usagers des transports scolaires

Afin de contribuer à la sécurité des usagers des transports scolaires, les élus ont décidé d'offrir une lampe à chaque collégien et lycéen utilisant ce moyen de transport. Les intéressés seront informés par mail et invités à venir retirer cet équipement à la mairie de Saint Sigismond.

▶ Label Terre de jeux 2024

Désigné référent Sport lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, M. Bruno MEILLE a, à ce titre, rencontré Mme Catherine PLEWINSKI, maire-adjointe de la ville de Cluses, déléguée à la vie sportive qui souhaitait présenter le label Terre de jeux 2024 dans l'objectif d'une adhésion de l'ensemble des communes de la 2CCAM.

Terre de jeux est un label destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements régions, de France métropolitaine et d'outre-mer. Il valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens.

▶ Rencontre Elus/Chasseurs

Le mercredi 7 octobre, la fédération des chasseurs a convié l'ensemble des maires (nouvellement élus) et élus du département pour une soirée d'information sur la chasse en Haute-Savoie. M. le Maire, étant déjà retenu avait désigné M. Olivier NICODEX pour le représenter.

M. Olivier NICODEX expose brièvement les points abordés lors de cette rencontre : les organisations administratives et réglementaires, la gestion et la connaissance de la faune sauvage, l'action des chasseurs en faveur de la préservation de l'environnement et des territoires.

Il témoigne également du dynamisme de la fédération haut-savoyarde et de son rôle pilote dans certaines actions.

▶ Remerciements

Mme Pauline BOISIER fait part à l'assemblée du courrier adressé par l'Association « Nous aussi Cluses » en remerciement de la subvention communale allouée au titre de l'année 2020.

▶ Commission communale de sécurité sur le domaine nordique d'Agy

Outre M. le Maire, président de droit de ladite commission, MM Emmanuel JOSSERAND et Anthony TROMBERT sont désignés membres de la commission communale de sécurité sur le domaine nordique d'Agy.1825

La séance est levée à 20h00

*Monsieur le Maire
Eric MISSILLIER*



▶ Des lampes offertes pour les usagers des transports scolaires

Afin de contribuer à la sécurité des usagers des transports scolaires, les élus ont décidé d'offrir une lampe à chaque collégien et lycéen utilisant ce moyen de transport. Les intéressés seront informés par mail et invités à venir retirer cet équipement à la mairie de Saint Sigismond.

▶ Label Terre de jeux 2024

Désigné référent Sport lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, M. Bruno MEILLE a, à ce titre, rencontré Mme Catherine PLEWINSKI, maire-adjointe de la ville de Cluses, déléguée à la vie sportive qui souhaitait présenter le label Terre de jeux 2024 dans l'objectif d'une adhésion de l'ensemble des communes de la 2CCAM.

Terre de jeux est un label destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements régions, de France métropolitaine et d'outre-mer. Il valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens.

▶ Rencontre Elus/Chasseurs

Le mercredi 7 octobre, la fédération des chasseurs a convié l'ensemble des maires (nouvellement élus) et élus du département pour une soirée d'information sur la chasse en Haute-Savoie. M. le Maire, étant déjà retenu avait désigné M. Olivier NICODEX pour le représenter.

M. Olivier NICODEX expose brièvement les points abordés lors de cette rencontre : les organisations administratives et réglementaires, la gestion et la connaissance de la faune sauvage, l'action des chasseurs en faveur de la préservation de l'environnement et des territoires.

Il témoigne également du dynamisme de la fédération haut-savoyarde et de son rôle pilote dans certaines actions.

▶ Remerciements

Mme Pauline BOISIER fait part à l'assemblée du courrier adressé par l'Association « Nous aussi Cluses » en remerciement de la subvention communale allouée au titre de l'année 2020.

▶ Commission communale de sécurité sur le domaine nordique d'Agy

Outre M. le Maire, président de droit de ladite commission, MM Emmanuel JOSSERAND et Anthony TROMBERT sont désignés membres de la commission communale de sécurité sur le domaine nordique d'Agy.1825

La séance est levée à 20h00

*Monsieur le Maire
Eric MISSILLIER*

